



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2015-04

**APPROBATION DE L'AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX INITIAL DE
REHABILITATION DE L'AILE TECHNIQUE PAR L'ENTREPRISE PRADEAU &
MORIN**

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment son article 11-4,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée national Picasso - Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

Vu le marché n°2013-MNPP-0019-MA-00-00 ayant pour objet la réalisation de travaux tous corps d'état relatifs à la réhabilitation de l'aile technique.

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 23 mars 2015,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve l'avenant n°4 au marché n°2013-MNPP-0019-MA-00-00 ayant pour objet la réalisation de travaux tous corps d'état relatifs à la réhabilitation de l'aile technique, pour un montant de 210 532,91 €HT, soit 252 639,49 €TTC.

Fait à Paris, le 23 mars 2015

Le président
Laurent LE BON

